



Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Coudres tenue le 12 juin 2023, à 19h00, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de monsieur Christyan Dufour, maire, et en présence des conseillers suivants :

- Rodrigue Boudreault, conseiller au poste 1
- Bernard Boudreault, conseiller au poste 2
- Martine Harvey, conseillère au poste 3
- Patrice Harvey, conseiller au poste 4
- Kathleen Normand, conseillère au poste 5
- Noëlle-Ange Harvey, conseillère au poste 6

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, est la secrétaire d'assemblée.

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

Ouverture de la séance

Les membres du conseil municipal présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19h02.

2023-06-165 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel qu'il apparaît ci-après en modifiant toutefois la numérotation du point 5.2 afin qu'il devienne 5.1 et de garder le varia ouvert à toute modification.

Ordre du jour Séance ordinaire du 12 juin 2023

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Ouverture de la séance
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2023
- 1.4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2023
- 1.5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mai 2023
- 1.6. Autorisation de paiement des comptes payés et à payer du mois de mai 2023
- 1.7. Faits saillants du rapport financier 2022 – Présentation et dépôt
- 1.8. Compospro – Entériner l'achat de compost
- 1.9. Image de marque de la municipalité – Entériner le mandat donné à Carococo
- 1.10. Regroupement pour l'intégration sociale de Charlevoix (RISC) – Commandite
- 1.11. Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMA) 2023 – Dépôt d'une demande d'aide financière
- 1.12. Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMA) 2022 - Mandats à MédiService Ascenseur Adapté Inc. et Constructions S.G. Dufour Inc. pour l'installation d'une chaise élévatrice à l'édifice municipal et révision de la programmation des travaux
- 1.13. Fédération québécoise des municipalités – Inscription du maire au congrès annuel

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1. Sécurité civile – Nomination de Madame Roxane Pedneault, à titre de coordonnatrice substitut des mesures d’urgence et responsable de la mise à jour du plan de sécurité civile
- 2.2. Service incendie – Modification de la résolution 2023-05-161 concernant la vente du bateau pneumatique et de ses équipements

3. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS / TRANSPORT

- 3.1. Transport scolaire sur chemin de la Bourroche – Mandat à HARP Consultants pour étude de faisabilité et estimé des coûts des travaux pour nouvelle configuration de l’intersection des chemins de la Bourroche et des Coudriers
- 3.2. Réfection du chemin Tremblay et prolongement des réseaux municipaux d’aqueduc et d’égout – Mandat à HARP Consultants pour étude de faisabilité
- 3.3. Tempête du 23 décembre 2022 – Entériner mandat à HARP Consultants Inc. pour rapport des dégâts et estimé des coûts de construction et paiement de la facture 2358

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1. Demande de résidents pour prolongement de l’aqueduc dans le secteur de La Passe – Réponse de la municipalité

5. AMÉNAGEMENT/URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 5.1. Programme de réhabilitation des installations septiques – Demande d’un contribuable

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1. Les Moulins de l’Isle-aux-Coudres – Paiement de l’aide au fonctionnement pour l’année 2023
- 6.2. Fête de la Saint-Jean-Baptiste – Déroulement de l’activité en cas de mauvaise météo
- 6.3. Cardio danse – Paiement de la facture datée du 9 juin 2023 à Madame Marie-Laure Harvey

7. DÉPÔT DES RAPPORTS, COMPTES RENDUS ET DOCUMENTS DIVERS

- Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec – Accusé réception de la demande faite par la résolution 2023-05-148 concernant l’élargissement de la bande cyclable dans le secteur de Saint-Louis, le long du chemin des Coudriers;
- MRC de Charlevoix – Sommaire Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 et Projet de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2030;
- MRC de Charlevoix – Règlement 196-23 intitulé *Règlement de contrôle intérimaire relatif aux développements d’ensemble dans l’affectation forestière de type petites propriétés privés dans la MRC de Charlevoix*;
- Festif! à l’école - Rapport de visibilité;
- Ministère de l’Énergie et des Ressources naturelles du Québec - Avis de notification concernant une modification cadastrale (limite des lots numéros 5 276 092 et 5 276 903 du cadastre du Québec);
- Réfection du chemin des Coudriers, dans le secteur de la Baleine – Ententes intervenue avec les propriétaires concernés pour l’installation de passerelles permettant l’accès au fleuve.

8. VARIA

9. RENCONTRES ET REPRÉSENTATIONS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Adoptée

2023-06-166 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2023.

Adoptée

2023-06-167 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue sans avis de convocation le 12 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue sans avis de convocation le 12 mai 2023.

Adoptée

2023-06-168 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mai 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue avec avis de convocation le 30 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue avec avis de convocation le 30 mai 2023.

Adoptée

2023-06-169 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer du mois de mai 2023

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer du mois de mai 2023, totalisant la somme de 332 222,36 \$.

COMPTES PAYÉS MAI 2023	
Masse salariale	17 992.01 \$
Christyan Dufour, salaire maire du mois de Mai 2023	1 122.68 \$
Caisse Populaires Desjardins (RVER)	2 823.16 \$
Revenu Canada (remises Mai 2023)	3 343.68 \$

Revenu Québec (remises Mai 2023)	8 605.59 \$
9363-3592 Québec Inc. (Autobus Marcel enr.)	2 155.78 \$
Aurel Harvey & Fils	44 073.75 \$
Bell Mobilité	183.29 \$
Décoration Suzanne (1990) Inc.	17 837.17 \$
Fernandez relations publiques	210.23 \$
Festival des pompiers 28 ^e édition	350.00 \$
Hydro Québec	3 069.83 \$
Lili Michaud- contrat animation bibliothèque	487.49 \$
Péto Canada	1 089.51 \$
Pétroles Irving	544.91 \$
Purolator	46.98 \$
Sport action	1 000.00 \$
Tourisme Isle-aux-Coudres	11 497.50 \$
Visa Desjardins	1 344.23 \$
SOUS-TOTAL :	117 777.79 \$
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'AQUEDUC	
Bell Canada	82.22 \$
Hydro Québec	4 275.89 \$
Purolator	54.97 \$
SOUS-TOTAL :	4 413.08 \$
COMPTES À PAYER	
Alimentation W. Boudreault	212.09 \$
Aréo-Feu	18 068.96 \$
Atelier Zig-Zag	160.96 \$
Bureauthèque Pro Inc.	623.44 \$
Centre d'archives régional de Charlevoix (CARC)	55.00 \$
Châtelaine	28.73 \$
Distribution Valère d'Anjou Inc.	75.40 \$
Énergie et Ressources Naturelles	20.00 \$
Entrepreneur F. Bouchard & Fils Inc.	472.12 \$
Éric Dufour (Frais de déplacement congrès 2023)	916.74 \$
Fernandez	490.54 \$
Finition de Béton Charlevoix	18 809.20 \$
G.F.F.M Leclerc	66 110.63 \$
Gino Boivin (Fête des Voisins)	1 552.16 \$
G. Perron Excavation	826.61 \$
Harp Consultant	396.66 \$
Info Service Reseautek	6 677.28 \$
Le Code Ducharme	81.59 \$
Lettrage & Gravure Larouche	220.75 \$
Librairie Baie-Saint-Paul	531.41 \$
M.R.C de Charlevoix	7 763.66 \$
Novexco Inc.	423.03 \$
Plomberie O Gaudreault	187.55 \$
Quincaillerie Gilles Jean	1 829.05 \$

Quincaillerie et Garage Ovila Dufour Inc.	2 573.22 \$
Réal Huot	2 008.66 \$
Sécuor	181.08 \$
SPCA Charlevoix	3 853.98 \$
Solution de Multiservices	54.64 \$
Transport CRL	4 704.77 \$
Transport R.J Tremblay	184.74 \$
Tremblay Bois Mignault Lemay	11 442.35 \$
Ville de Baie-Saint-Paul	5 380.17 \$
SOUS-TOTAL :	156 917.17 \$
COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT	
Automatisation JRT	36 102.15 \$
Endress + Hauser	3 384.39 \$
Eurofins Environex	1 235.99 \$
G. Perron Excavation	8 313.54 \$
Laboration MAT	724.34 \$
Quincaillerie Gilles Jean	234.03 \$
Quincaillerie et Garage Ovila Dufour Inc.	329.61 \$
Municipalité Paroisse de St-Hilarion	574.88 \$
Xylem	2 215.39 \$
SOUS-TOTAL :	53 114.32 \$
GRAND TOTAL :	
	332 222.36 \$

Adoptée

Faits saillants du rapport financier 2022 – Présentation et dépôt

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter et déposer les faits saillants du rapport financier 2022 de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, lequel est déposé aux archives de la municipalité sous la cote 103-130-1554.

Adoptée

2023-06-170 Compospro Inc. – Entériner l'achat de compost

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'achat d'un voyage de compost auprès de Compospro Inc., au coût d'environ 850,00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-06-171 Image de marque de la municipalité – Entériner le mandat donné à Carococo

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner le mandat donné à Carococo (Carol-Anne Pedneault) afin de définir l'image de marque de la municipalité, et ce, au taux horaire de 65,00 \$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-06-172 Regroupement pour l'intégration sociale de Charlevoix (RISC) – Commandite

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de commanditer le Regroupement pour l'intégration sociale de Charlevoix (RISC) pour la somme de 100,00 \$ à l'occasion de son tournoi de golf bénéfique qui a eu lieu le 10 juin dernier. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-06-173 Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMA) 2023 – Dépôt d'une demande d'aide financière

CONSIDÉRANT qu'un appel de projets pour le programme PRIMA est actuellement en cours et se termine le 14 juin 2023;

CONSIDÉRANT que plus de 60% de la population insulaire était âgée de 55 ans et plus en 2016;

CONSIDÉRANT que les aînés souhaitent de plus avoir davantage d'activité de loisirs extérieurs avec toutes les commodités s'y rattachant (mobilier urbain, espace de vie couvert, etc.);

CONSIDÉRANT que le projet d'aménagement d'exerciceurs extérieurs (gym extérieur) répondrait à une priorité dans le plan d'actions 2020-2030;

CONSIDÉRANT l'appui du comité du comité MADA en place;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière par Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, ou Madame Roxane Pedneault, greffière-trésorière adjointe;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée

2023-06-174 Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMA) 2022 - Mandats à MédiService Ascenseur Adapté Inc. et Constructions S.G. Dufour Inc. pour l'installation d'une chaise élévatrice à l'édifice municipal et révision de la programmation des travaux

CONSIDÉRANT QUE la ministre des affaires municipales, Madame Andrée Laforest, ainsi que la ministre déléguée à la Santé et aux Aînés, Madame Sonia Bélanger, ont confirmé par écrit, le 6 avril dernier, que la Municipalité pouvait bénéficier d'une aide financière maximale de 81 053 \$ pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du premier appel de projets du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);

CONSIDÉRANT QUE le projet d'installation d'une chaise élévatrice pour personnes à mobilité réduite faisant l'objet de cette aide financière;

CONSIDÉRANT la soumission mise à jour de MédiService Ascenseur Adapté Inc., au montant de 17 400,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'il faut effectuer des travaux de construction à l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT la soumission de Construction S. G. Dufour Inc., au montant de 5 600,00 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE MANDATER MédiService Ascenseur Adapté Inc., selon la soumission au montant de 17 400,00 \$, ainsi que Constructions S.G. Dufour Inc., au montant de 5 600,00 \$ plus taxes, et ce, afin de réaliser les travaux d'installation d'une chaise élévatrice à mobilité réduite dans l'édifice municipal, et ce, afin d'en favoriser l'accessibilité. Par la présente, la dépense et sont paiement sont autorisés à même la subvention PRIMA 2022 et le surplus accumulé pour le résiduel;

D'INFORMER le ministère que les travaux approuvés dans le cadre du PRIMA 2022 sont reportés à l'année 2023-2024 puisqu'aucun travaux ni dépenses n'ont pu être réalisés au cours de 2022-2023.

Adoptée

2023-06-175 Fédération québécoise des municipalités – Inscription du maire au congrès annuel

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire Monsieur Christyan Dufour, maire, au Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui doit avoir lieu du 28 au 30 septembre 2023 au Centre des congrès de Québec, au coût de 945,00\$. Par la présente, la dépense, les frais de déplacement ainsi que leur paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-06-176 Sécurité civile – Nomination de Madame Roxane Pedneault, à titre de coordonnatrice substitut des mesures d'urgence et responsable de la mise à jour du plan de sécurité civile

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2019-11-375 par laquelle la municipalité a adopté le plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE Madame Marie Dufour, greffière-trésorière adjointe, qui avait été nommée responsable de la mise à jour et de la révision de ce plan a pris sa retraite et a été remplacée par Madame Roxane Pedneault;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Madame Roxane Pedneault, greffière-trésorière adjointe, à titre de coordonnatrice substitut des mesures d'urgence ainsi que responsable de la mise à jour du plan de sécurité civile.

Adoptée

2023-06-177 Service incendie – Modification de la résolution 2023-05-161 concernant la vente du bateau pneumatique et de ses équipements

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a résolu de vendre le bateau pneumatique et ses équipements à Monsieur Thomas Harvey par la résolution numéro 2023-05-161 au coût de 3 500,00 \$ plus toutes les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Thomas Harvey affirme que son offre de 3 500,00 \$ comprenait les taxes et que la demande de prix libellée par la municipalité pouvait porter à confusion;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçu qu'une seule offre d'achat pour ces équipements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la résolution numéro 2023-05-161 afin de vendre à Monsieur Thomas

Harvey le bateau pneumatique de marque DUNLOP pour six (6) personnes, portant le numéro de série RB6RC137, coque rigide de 15 pieds avec console centrale, équipé d'un moteur MERCURY 40 hp deux (2) temps et d'une remorque, au montant de 3 500,00 \$ taxes incluses.

Adoptée

2023-06-178 Transport scolaire sur chemin de la Bourroche – Mandat à HARP Consultants pour étude de faisabilité et estimé des coûts des travaux pour nouvelle configuration de l'intersection des chemins de la Bourroche et des Coudriers

CONSIDÉRANT QUE le 31 mai 2022, le Centre de services scolaire de Charlevoix a porté à l'attention de la municipalité que l'intersection des chemins de la Bourroche et des Coudriers était problématique afin d'assurer un transport scolaire sécuritaire dans le secteur et a confirmé que ce chemin ne serait donc pas desservi par le transport scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a depuis effectué diverses démarches auprès du Centre de services scolaires, du transporteur scolaire (Transport Odile Harvey), du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec et des parents concernés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite obtenir un estimé du coût des travaux de réfection de l'intersection concernée puisqu'elle devra assumer entièrement les coûts;

CONSIDÉRANT l'offre de services d'HARP Consultants datée du 12 juin 2023 dans laquelle sont inclus :

- Visite des lieux et prise de données;
- Validation avec les esquisses du MTQ et procès-verbal;
- Rapport en PDF;
- Estimé budgétaire sommaire et préliminaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater HARP Consultants afin de faire une étude sommaire ainsi qu'un estimé budgétaire pour la réfection de l'intersection des chemins de la Bourroche et des Coudriers, le tout au coût de 4 240,00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-06-179 Réfection du chemin Tremblay et prolongement des réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout – Mandat à HARP Consultants pour étude de faisabilité

CONSIDÉRANT QUE le 9 avril 2023, les résidents du chemin Tremblay ont demandé à la municipalité de voir à la réfection globale du chemin ainsi qu'à y prolonger les réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait prévu procéder à la réfection du pavage de chemin pour un montant d'environ 50 000,00 \$ lors de l'établissement des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023;

CONSIDÉRANT l'offre de services d'HARP Consultants datée du 12 juin 2023 dans laquelle sont inclus :

- Visite des lieux et prise de données;
- Estimations détaillées préliminaires :
 - Égout + aqueduc + pluvial + structure de chaussée;
 - Aqueduc seulement + structure de chaussée;
 - Structure de chaussée et ponceaux;
 - Travaux à faire rapidement et zones à cibler;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater HARP Consultants afin divers estimés pour la réfection du chemin

Tremblay et le prolongements des services municipaux d'aqueduc et d'égout, le tout au coût de 2 585,00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-06-180 Tempête du 23 décembre 2022 – Entériner mandat à HARP Consultants Inc. pour rapport des dégâts et estimé des coûts de construction et paiement de la facture 2358

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devait procéder à l'ouverture d'un dossier concernant les dommages causés par la tempête hivernale du 23 décembre 2022 et produire des constats de dommages pour chacune des rues touchées par cet évènement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a engagé Monsieur Philippe Harvey, ingénieur chez HARP Consultants, pour l'épauler dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner le mandat donné à HARP Consultants pour la réalisation d'un rapport avec estimés, localisation et photos des empiètements devant être réalisés suite au sinistre du 23 décembre 2022, au montant de 2 415,00\$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-06-181 Demande de résidents pour prolongement de l'aqueduc dans le secteur de La Passe – Réponse de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE le 13 janvier 2021, un regroupement des citoyens du secteur sud-est de l'île (communément appelé « La Passe ») a acheminé une demande de raccordement en eau potable à la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'en octobre 2021, par la résolution 2021-10-258, le conseil municipal a donné le mandat à ARPO Groupe-conseil de faire l'étude de faisabilité de ce projet ainsi que d'établir des estimés préliminaires;

CONSIDÉRANT le rapport d'ARPO Groupe-conseil produit en février 2022 mentionne que ces travaux se chiffraient entre 2 574 700,00 \$ et 4 149 800,00 \$, selon l'une des trois options choisies;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) ne rend pas admissibles les travaux d'aqueduc et/ou d'égout situés à l'extérieur des périmètres urbains, tel qu'est le cas du secteur concerné par la demande, à moins qu'il y ait un problème de Santé publique, ce qui ne semble pas être le cas;

CONSIDÉRANT QUE la majorité du coût des travaux devrait être pris en charge par les résidents du secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NE PAS PROLONGER l'aqueduc municipal dans le secteur communément appelé « La Passe » étant donné le coût important des travaux et de réévaluer le dossier si un programme de subvention rend admissibles les secteurs situés hors périmètre urbain;

DE TRANSMETTRE une copie conforme de la présente résolution à tous les propriétaires concernés et de les rencontrer si besoin il y a.

Adoptée

CONSIDÉRANT la demande de Madame Annie Berthiaume et Monsieur Alain Nadeau, copropriétaires du 350, chemin de la Baleine, datée du 7 juin 2023 et reçue par courriel le même jour, à l’effet que leur résidence de tourisme puisse bénéficier du programme de réhabilitation de l’environnement pour la mise aux normes des installations septiques (règlement 2020-10);

CONSIDÉRANT QUE une demande similaire pour la même propriété a été traitée lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2022, via la résolution 2022-09-248;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2020-10 n’a pas été modifié et que l’une des conditions d’éligibilité est que l’immeuble ait un usage résidentiel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l’unanimité des conseillers présents de ne pas modifier le règlement 2020-10 et de refuser la demande de financement dans le cadre du programme de réhabilitation de l’environnement pour la mise aux normes des installations septiques pour le 350, chemin de la Baleine, faite par les propriétaires dans leur lettre du 7 juin 2023 et de déposer une copie de la lettre ainsi qu’une copie conforme de la présente résolution à l’inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

Adoptée

2023-06-183 Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres - Paiement de l'aide au fonctionnement pour l'année 2023

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement de l'aide au fonctionnement aux Moulins de l'Isle-aux-Coudres pour l'année 2023, au montant de 18 000,00 \$, le tout tel que budgété. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-06-184 Fête de la Saint-Jean-Baptiste – Déroulement de l'activité en cas de mauvaise météo

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité de faire la Fête de la Saint-Jean-Baptiste (spectacle, bar) dans la salle du conseil de l'édifice municipal en cas de mauvaise météo, que le permis de bar soit ajusté à cet effet. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-06-185 Cardio danse – Paiement de la facture datée du 9 juin 2023 de Madame Marie-Laure Harvey

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer la facture datée du 9 juin 2023, au montant de 825,00 \$, de Madame Marie-Laure Harvey qui a donné les cours de cardio danse, soit onze (11) cours d'une heure chacun au cours des mois de mai et de juin, au coût de 75,00 \$ de l'heure, le tout tel qu'entendu avec le comité des loisirs. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

Dépôt de rapports, comptes rendus et documents divers

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer les documents ci-après énumérés aux archives de la municipalité :

- Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec – Accusé réception de la demande faite par la résolution 2023-05-148 concernant l'élargissement de la bande cyclable dans le secteur de Saint-Louis, le long du chemin des Coudriers (sous la cote 704-120-1536);
- MRC de Charlevoix – Sommaire Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 et Projet de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2030 (sous la cote 706-105-1712);
- MRC de Charlevoix – Règlement 196-23 intitulé *Règlement de contrôle intérimaire relatif aux développements d'ensemble dans l'affectation forestière de type petites propriétés privés dans la MRC de Charlevoix* (sous la cote 114-241-45);
- Festif! à l'école - Rapport de visibilité (sous la cote 114-230-137);
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec - Avis de notification concernant une modification cadastrale (limite des lots numéros 5 276 092 et 5 276 903 du cadastre du Québec) (sous la cote 701-120);
- Réfection du chemin des Coudriers, dans le secteur de la Baleine – Ententes par les propriétaires pour installation de passerelles permettant l'accès au fleuve (sous la cote _____).

Adoptée

2023-06-186 Société des traversiers du Québec – Demande de rencontre

CONSIDÉRANT le mois de mai mouvementé au sein de la traverse L'Isle-aux-Coudres – Saint-Joseph-de-la-Rive (ci-après appelée : « traverse »);

CONSIDÉRANT QU'une rencontre de suivi avec le conseil municipal et le comité de mobilisation IAC a eu lieu le 29 mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une rencontre avec le siège social de la Société des traversiers du Québec (ci-après appelée : « STQ ») et la direction locale de la traverse par la résolution 2023-04-113 qui a été adoptée lors de la séance ordinaire du 11 avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Société est venue rencontrer les citoyens le 9 mai dernier afin de répondre à leurs questions et étendre leurs commentaires sur le service à la traverse;

CONSIDÉRANT QU'en date de ce jour, le conseil municipal a toujours des inquiétudes envers le service à la traverse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER qu'une rencontre ait lieu, à court terme, avec des représentants du siège social, de la traverse locale et du conseil municipal afin de discuter des enjeux suivants, à savoir :

- Plan de relève et de mouvement de navires;
- Main-d'œuvre;
- Menace de grève des employés non brevetés;
- Service à deux navires cet été et durant l'automne;
- Avenir du N.M. Svanoy à la traverse;

DE TRANSMETTRE une copie conforme de la présente résolution au siège social de la Société des traversiers du Québec, à la traverse locale de L'Isle-aux-Coudres – Saint-Joseph-de-la-Rive ainsi qu'à Madame Kariane Bourassa, députée de Charlevoix – Côte-de-Beaupré et Madame Caroline Desbiens, députée de Beauport – Côte-de-Beaupré – Île d'Orléans – Charlevoix.

Adoptée

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant achevé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h39.



Christyan Dufour, maire



Pamela Harvey, notaire, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Attestation du maire

Je, Christyan Dufour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.



Christyan Dufour, maire

Approbation du procès-verbal

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 10 juillet 2023. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

